

CONFERENCE CPIE : LES PLANTES INVASIVES.

Mieux les connaître pour mieux les gérer.

Emilie Moine : animatrice du pôle relais plantes invasives au CPIE : www.cpie-pilat.fr

Définition : plantes exotiques envahissantes importées volontairement (renouée asiatique = plante décorative) ou involontairement (graines d'ambrosie mélangées à d'autres graines, Canada)

Reproduction très performante

- Ambrosie : grande production de graines
- Renouée : reproduction par bouturage
- Jussie

Croissance très rapide

Favorisée par activités humaines

Travaux. Déplacement de terre.

Absence de prédateur naturel et de concurrence

Enjeux

- Menace la biodiversité
- Gène l'activité humaine agricole, piscicole
- Sécurité : perturbation des réseaux routiers (visibilité), débordement des cours d'eau
- Santé : allergie (ambrosie), brûlure (berce du Caucase)

Stratégie départementale depuis 2004

- Stabiliser ou limiter la propagation prioritairement de la Renouée, l'Ambrosie (arrêté préfectoral), les Jussies (interdit à la vente)
- Prévenir l'installation de nouvelles espèces (amorphes lygneux)

Préconisations pour lutter :

- Préférer l'arrachage manuel
- Précautions sanitaires
- NON aux produits phytosanitaires. Ils sont inefficaces et dangereux.

Renouées asiatiques

Elles libèrent des toxines dans le sol qui tuent les racines des plantes voisines.

- Extraction et évacuation de la terre jusqu'à 2 mètres de profondeur.
- Fauche répétée au minimum pendant 4 ans pour affaiblissement
- Bâchage épais et de longue durée (4 ans minimum)
- Criblage, concassage des terres
- Pâturage
- Gestion des déchets : broyage fin ou compostage professionnel (4 jours à 65° minimum)

Ambroisie à feuilles d'armoise

Problème environnemental léger

Grand problème pour la Santé Publique : Allergie très importante en fin d'été (août-septembre) quand elle fleurit. Rhinite. Conjonctivite. Apparition d'asthme. Coût estimé en 2011 à 2 millions d'euros pour La Loire.

Il y a souvent de l'ambroisie dans les champs de tournesol.

On peut trouver des graines d'ambroisie dans les mélanges de graine pour oiseaux. Attention à leur implantation au pied des nichoirs.

- Arrachage manuel avant floraison. Porter des gants car elle peut provoquer des réactions cutanées.
- Re-végétalisation avec d'autres plantes
- Fauchage répété. (1 fois par mois)
- Gestion des déchets : compostage avant l'apparition des graines
- Sur terrain public :

Plateforme de signalement de l'ambroisie : www.signalement-ambroisie.fr ou email : contact@signalement-ambroisie.fr ou tél : 0 972 376 888

- Sur terrain privé :

Arrêté préfectoral n° 2003-416 dans le département de La Loire prescrivant la destruction obligatoire de l'ambroisie.

Jussies

Plante aquatique

Reproduction par bouturage

Présente dans les étangs de La Plaine et à l'Ecopôle du Forez

Berce du Caucase

Plante géante

Photosensible. Risque de brûlure

Fauche répétée sur 7 ans

Le contournement à St Marcellin

Suite aux travaux, la terre est nue => risque de colonisation par les plantes invasives.

Un signalement a été fait au Conseil Général. Mesures doivent être prises. En attente ...

Pour plus de renseignements

Télécharger la documentation accessible sur ce site :

<http://www.cpie-pilat.fr/projets-environnement/plantes-invasives>